



65-974



**NATIONS UNIES  
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**

DISTR.  
LIMITÉE  
E/CN.14/CAS.9/11  
5 septembre 1975  
FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE  
Conférence des statisticiens africains  
Neuvième session  
Lomé, 6-15 octobre 1975

**RAPPORT SUR LE PROGRAMME AFRICAIN DE RECENSEMENTS**

**TABLE DES MATIERES**

	<u>Paragraphes</u>
Introduction .....	1 - 4
Progrès enregistrés dans l'exécution du programme africain de recensements .....	5 - 26
Questions d'organisation .....	5 - 18
Problèmes de méthodologie .....	19 - 26
Activités d'appui .....	27 - 35
Activités consécutives .....	36 - 37
 Annexe	
Tableau 1. Série de recensements de la population de 1970 concernant les Etats membres de la CEA.	
2. Chronologie des activités d'assistance et dates d'exécution des projets relatifs à dix pays africains ayant procédé à des recensements de population avec l'aide du Programme lors de la série de recensements de 1970.	
3. Chronologie des activités d'assistance et dates d'exécution des projets relatifs à douze pays africains ayant pour objet de compléter la série de recensements de la population de 1970 avec l'aide du Programme.	
4. Travaux préparatoires entrepris dans 17 pays africains ayant effectué des recensements de population sans l'aide du Programme lors de la série de recensements de 1970.	
5. Experts en recensement de la population de l'ONU affectés dans les pays.	
6. Conseillers régionaux en recensement de la population de la CEA.	
7. Missions régionales effectuées par le Programme africain de recensements du 1er janvier 1973 - 30 juin 1975.	

## INTRODUCTION

1. Le Programme africain de recensements, financé par le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP), a été lancé en 1971, avec pour objectif général l'amélioration des renseignements concernant l'importance numérique et les caractéristiques des populations africaines. Il a spécialement pour objectif d'offrir une assistance aux pays qui ont eu du mal à participer au Programme de recensement mondial de la population et de l'habitation de 1970. Certains de ces pays n'ont pratiquement aucune expérience dans le domaine des recensements.
2. Outre la nécessité évidente de combler une importante lacune dans les statistiques de la région, la raison d'être du programme est l'intérêt croissant que l'on porte aux incidences économiques et sociales de l'accroissement de la population mondiale. La Conférence mondiale de la population qui s'est tenue en 1974 a conclu que la population et le développement devaient être considérés ensemble et à ainsi mis l'accent sur la pertinence de facteurs démographiques eu égard à tous les aspects du progrès économique et social. La Conférence a également insisté pour que l'on ait de plus en plus recours à des enquêtes pour obtenir des renseignements adéquats.
3. Il est probable que le fait que les pays africains ont récemment fait porter leurs efforts sur les recensements de population et les enquêtes démographiques ait entraîné une réduction à court terme de l'élaboration de statistiques économiques. Toutefois, cela ne constitue probablement pas un inconvénient puisque certains pays seront en mesure d'élaborer, à l'avenir, des programmes statistiques portant sur des domaines plus vastes. On se rend compte de plus en plus qu'il est possible de recueillir des renseignements de nature fort diverse en ayant recours à des échantillons directs et que les opérations de recensement permettent de former le personnel, d'acquérir l'expérience, de constituer les cadres géographiques, etc. nécessaires pour l'élaboration de programmes permanents d'enquêtes.
4. Le présent rapport décrit les progrès enregistrés dans l'exécution du Programme africain de recensements dans le cadre général des opérations de recensement effectuées dans la région, donne des renseignements sur la contribution de l'Organisation des Nations Unies au Programme et se termine par une note sur les activités consécutives requises.

PROGRÈS ENREGISTRÉS DANS L'EXÉCUTION DU PROGRAMME AFRICAIN  
DE RECENSEMENTS

Questions d'organisation

5. Depuis le début de 1966, des recensements de population ont été effectués dans 27 des 42 États membres de la CEA. Deux pays n'ont pas l'intention de participer à la série de recensements en cours et un pays vient seulement d'être admis à la Commission. Il reste donc 12 pays dans lesquels il faut terminer les opérations de recensement. On trouvera des détails à ce sujet dans le tableau 1 de l'Annexe. Dans ce tableau, on n'a pas fait figurer les pays africains qui sont actuellement des membres associés de la CEA car leurs besoins seront examinés lors de la série de recensements de 1980.

6. Il convient de noter que la série de recensements de 1930 a déjà commencé. Deux pays ont déjà recensé leur population, un autre le fera en 1975 et quatre prévoient organiser des recensements en 1976. Le présent rapport porte cependant essentiellement sur l'exécution de la série de 1970. Dix des 27 pays qui ont récemment organisé des recensements ont bénéficié d'une aide plus ou moins importante du Programme africain de recensements et ce dernier sera également la principale source d'aide pour les 12 restants. Le programme doit par conséquent être considéré comme une importante opération d'assistance technique et financière.
7. On avait initialement envisagé de mener à bien la plupart des recensements de la série de 1970 avant la fin de 1974, Année mondiale de la population, mais il s'est avéré que cela n'était pas possible. Sur les 12 recensements restants, un est en cours, les préparatifs d'un autre sont entièrement terminés et l'on n'attend plus que l'approbation du gouvernement intéressé pour commencer le dénombrement, deux autres sont prévus pour 1975, sept pour 1976 et un pour 1977. Cependant, il n'est pas encore certain que l'on pourra exécuter un des recensements prévus pour 1975 et deux de ceux prévus pour 1976.
8. Il est intéressant de comparer ces chiffres avec ceux donnés dans le paragraphe 13 du rapport de la quatrième réunion du Groupe consultatif pour le Programme africain de recensements (E/CN.14/CAS.9/3), qui rend compte de la situation telle qu'elle se présentait en septembre 1974. Bien que trois recensements aient été organisés depuis lors, un certain nombre d'autres ont déjà été reportés de 1975 à 1976.
9. La chronologie des activités d'assistance et les dates d'exécution des projets relatifs à dix pays ayant déjà procédé à des recensements de population avec l'aide du programme sont indiquées dans le tableau 2. Des détails comparables pour les 12 restants sont donnés dans le tableau 3. Il y a des différences assez sensibles entre ces deux groupes de projets. Pour les recensements qui sont déjà terminés la durée moyenne des préparatifs à compter de l'arrivée d'un expert des Nations Unies a été de 17 mois, un laps de temps total d'environ 25 mois s'étant écoulé entre la demande initiale d'assistance et l'organisation du recensement. Les moyennes correspondantes pour les 12 recensements qui doivent encore être achevés sont de 27 et 41 mois. On peut faire une comparaison supplémentaire en se reportant au tableau 4 dont il ressort que la durée moyenne des préparatifs des recensements effectués dans 17 pays sans l'aide du programme a également été d'environ 17 mois.
10. Il est évident que les 12 recensements qu'il faut encore mener à bien constituent les cas les plus difficiles et certains des éléments qui sont à l'origine de cette situation sont examinés dans les paragraphes ci-après. Il y a naturellement eu des difficultés d'ordre budgétaire et des problèmes de recrutement et de matériel, qui tiennent essentiellement à l'ampleur des opérations, mais le principal sujet de préoccupation concerne quatre problèmes fondamentaux interdépendants que pose l'organisation du programme.
11. Tout d'abord, les demandes de projets que les pays ont présentées au FNUAP avaient été formulées à la hâte, de sorte que souvent il n'avait pas été tenu compte, lors de l'établissement des calendriers et des budgets, des conditions dans lesquelles devaient se dérouler les recensements. Ce qui plus est, ces documents ne contenaient pas d'engagement ferme en ce qui concerne les apports d'origine nationale, en particulier pour ce qui est des ressources devant être fournis par des services autres que les services de statistique.

12. En second lieu, lorsque les experts arrivaient dans les pays après un délai moyen de 15 mois, la confiance que le gouvernement avait placée dans l'aptitude de l'ONU à fournir une assistance avait sensiblement diminué. On avait donc tendance à laisser aux experts le soin d'entreprendre, tant bien que mal, les travaux préparatoires et, dans certains cas, on en était venu à estimer que les opérations de recensement étaient une affaire de l'ONU plutôt qu'une préoccupation nationale. Alors que les experts avaient été mis au courant de tous les aspects techniques de leur mission, ils n'avaient pas reçu d'instructions bien précises sur la façon dont ils devaient faire face à des situations de ce genre.

13. Le troisième élément se rapporte aux conseillers régionaux détachés auprès de la CEA. Au début, leur tâche consistait essentiellement à fournir des avis techniques et ils ne passaient qu'une fraction de leur temps à contrôler et à encourager les progrès d'ensemble des différents projets. En outre, leurs missions étaient en grande partie organisées pour répondre aux demandes émanant des pays et non pas selon une stratégie se rapportant à l'état d'avancement des projets. Les rapports de mission établis par les conseillers régionaux ne répondaient donc pas à la nécessité essentielle, celle de mettre en évidence les problèmes fondamentaux et le proposer des mesures correctives.

14. Ces trois premiers éléments - les insuffisances des demandes primitives et les conditions dans lesquelles travaillaient les experts affectés dans les pays et les conseillers régionaux - ont probablement été la raison essentielle de la quatrième difficulté, la plus grande, qui tenait au développement insuffisant des organismes nationaux de recensement.

15. Au cours des premières étapes de l'organisation d'un recensement, il faut de toute évidence définir un fondement légal approprié, constituer une commission nationale de recensement et créer un bureau national de recensement. La plupart des pays ont pris les mesures législatives voulues en vue de l'organisation d'un recensement, mais ils ont été lents à annoncer publiquement les dates de leur recensement et à prendre ainsi un engagement ferme sur le plan national. En outre, la création des commissions nationales de recensement a enregistré des retards considérables et celles qui ont été constituées ont mis du temps à faire démarrer leurs opérations, ce qui a sensiblement réduit l'aptitude à mobiliser les ressources nationales au service des recensements. En revanche, la plupart des pays affirment avoir mis sur pied un bureau central de recensement. Les problèmes qui se posent à cet égard tiennent à ce que l'on a surtout fait appel au personnel des services de statistique qui ne pouvaient pas normalement fournir du personnel technique et administratif en nombre suffisant.

16. La lenteur avec laquelle l'organisme national de recensement est mis sur pied n'est aucunement imputable aux gouvernements intéressés. Les conditions à remplir ne sont pas précisées dans le dossier des projets, et il faut rappeler que la plupart des 12 pays n'ont d'expérience qu'en matière de recensements administratifs et d'enquêtes démographiques, dont l'organisation se fait dans des conditions très différentes de celles d'un dénombrement de l'ensemble de la population nationale.

17. Les quatre problèmes qui se posent sur le plan de l'organisation ont été pris en considération au cours des activités consultatives et administratives qui ont été entreprises récemment. Les résultats ont été encourageants et l'on comprend maintenant mieux ce qu'implique une opération nationale de recensement; en outre, les budgets et les calendriers ont été révisés sur la base d'éléments plus réalistes. Cependant, la moitié des 12 pays restants qui participent à la

série de recensements de 1970 auront encore à résoudre un certain nombre de problèmes avant de pouvoir organiser leurs recensements dans des conditions entièrement satisfaisantes. La capacité des pays intéressés sur le plan de l'organisation semble constituer un élément généralement pertinent mais, comme il ressort du tableau 3, l'ONU a rencontré des problèmes quelque peu analogues du fait que les missions de certains experts ont pris fin avant l'organisation des recensements.

18. Dans l'ensemble, le Programme africain de recensements se révèle de plus en plus une entreprise utile et intéressante. Il rencontre certes de nombreux problèmes, mais il a déjà remporté un certain nombre de succès importants. Outre que le fait qu'il a permis d'améliorer les données démographiques et qu'il constitue un cadre pour les recensements et les enquêtes à venir, sa principale contribution est probablement le fait qu'il a encouragé la naissance d'un courant de pensée systématique dans le domaine de l'organisation, qui peut avoir des incidences dépassant le cadre étroit des statistiques. Il s'agit maintenant de faire des efforts en vue de mener à bonne fin la série de recensements de 1970 et les avantages que l'on pourra en tirer sont d'importance, en particulier pour ceux des pays qui ne sont pas encore sûrs de leurs capacités propres sur le plan de l'organisation.

#### Problèmes de méthodologie

19. Il n'est pas possible, dans le présent rapport, de passer en revue l'ensemble des problèmes de méthodologie, mais il est nécessaire d'en mentionner quelques-uns qui revêtent une importance particulière pour l'Afrique.

20. Le dénombrement des nomades pose des problèmes dans un certain nombre de pays qui cherchent à mener à bonne fin les recensements de la série de 1970. En raison de la différence considérable dans les conditions existant dans les différents pays, aucune méthodologie type ne peut être appliquée, mais des leçons utiles ont été tirées des recensements passés, et la tâche est maintenant abordée d'une manière plus sûre. Dans de nombreux cas, la période qui se prête le mieux au dénombrement des nomades ne coïncide pas automatiquement avec le moment convenant au dénombrement des populations sédentaires, et, sur le plan pratique, il y a des avantages à organiser séparément les opérations intéressant les deux catégories. En outre, un dénombrement complet donnera probablement de meilleurs résultats que des enquêtes par sondage en raison des difficultés que l'on rencontre pour déterminer des cadres géographiques ou hiérarchiques. L'essentiel, cependant, est de recueillir des renseignements sur les caractéristiques des mouvements migratoires pendant les préparatifs d'un recensement afin que l'on puisse se faire une idée relativement précise de l'endroit où les nomades sont susceptibles de se trouver au moment du dénombrement. Une reconnaissance aérienne faite immédiatement avant le dénombrement a été proposée comme moyen de réduire éventuellement les frais de l'opération.

21. Le plus général des problèmes de méthodologie est l'établissement de bases géographiques de dénombrement satisfaisantes. Il s'agit là de la tâche la plus longue et la plus difficile dans la préparation d'un recensement, mais elle présente une valeur durable pour toutes sortes d'enquêtes statistiques et pour les futurs recensements de la population. Pourtant, on a souvent tendance à limiter les activités à l'énumération des localités et la question est de savoir jusqu'à quel point les pays procédant pour la première fois à un recensement doivent pousser l'élaboration de leur base géographique de dénombrement en ayant

recours à des relevés cartographiques. De toute évidence, ils doivent apporter à cette tâche toute l'attention possible en raison des nombreux usages qu'ils pourront faire de ces bases et de leur utilité en tant qu'élément permettant d'améliorer la portée des recensements. Les photographies aériennes et les images transmises par satellite peuvent également constituer des apports fort utiles sur le plan purement géographique.

22. Pour des raisons d'ordre technique, pratique ou politique, il se peut que certains des pays qui commencent leur première opération de recensement éprouvent des difficultés à procéder au dénombrement de l'ensemble de la nation. On estime actuellement que ces pays devraient faire porter leurs efforts sur des régions dont la population peut être facilement recensée et recueillir des estimations supplémentaires pour les régions dont la population n'est pas recensée systématiquement. Il ne faut pas oublier qu'aucun recensement n'est parfait et il faut progressivement augmenter la portée des dénombrements de population et le nombre de sujets recensés sur une période de temps assez longue.

23. Alors qu'on s'accorde généralement à dire qu'il faut toujours vérifier l'exactitude des résultats d'un recensement, on n'a jusqu'ici pas encore déterminé clairement les méthodes qui conviennent le mieux à cette fin. Il a été vivement recommandé de procéder à des enquêtes post-censitaires et l'on a établi à l'intention de la Conférence un document distinct exposant diverses méthodes que l'on pourrait utiliser. On pourrait aussi utiliser les estimations relatives à de petits groupes de population établies dans le cadre des préparatifs d'un recensement pour déterminer des erreurs de dénombrement faites au cours d'un recensement.

24. Un autre problème qui préoccupe un certain nombre de pays qui projettent d'organiser des recensements est le choix entre un dénombrement de la population de fait et un dénombrement de la population de droit. Un simple dénombrement de la population de droit présente des inconvénients car il est difficile de donner une définition exacte des membres d'un ménage temporairement absents et les renseignements obtenus à propos de ces personnes risquent, de toute façon, d'être incomplets. La solution idéale consisterait à dénombrer les membres d'un ménage présents et absents ainsi que les visiteurs, ce qui permettrait d'établir à la fois des tableaux de la population du fait et des tableaux de la population de droit, mais cela pourrait fort bien constituer un élément de confusion pour les agents censitaires et les personnes interrogées et augmenterait considérablement le nombre de données à exploiter. La solution la plus pratique est certainement le dénombrement de la population de fait au résultat duquel on ajoute les renseignements habituels, forts limités, sur les migrations. Ce n'est que dans les cas où un nombre important de personnes travaillant à l'extérieur du pays qu'il convient d'envisager un dénombrement de la population de droit.

25. Il faut également mentionner la question du traitement des données de recensement. Bien que les méthodes CENTS et COCENTS se soient avérées fort utiles lors de l'établissement des tableaux définitifs, on ne dispose pas encore de directives systématiques pour l'utilisation des documents censitaires envoyés par les enquêteurs sur le terrain, le chiffrement des données, les opérations d'introduction, de vérification, etc..

26. Les solutions trouvées à tous ces problèmes de méthodologie et autres constituent autant de données d'expérience qui doivent être convenablement regroupées afin que l'on puisse faire des recommandations pour l'organisation des recensements futurs dans la région.

### ACTIVITES D'APPUI

27. Outre un montant limité d'aide bilatérale fournie sous forme de personnel, de cours de formation, etc., le programme d'assistance est financé par le FNUAP et comporte des activités d'appui à l'échelon national, ainsi qu'au niveau du Siège de l'ONU, de la CEA et de l'UDEAC.
28. Parmi l'assistance fournie à différents projets par pays il convient de citer notamment des services d'experts, du matériel et des fournitures ainsi que des contributions au titre des traitements du personnel local. La liste des experts par pays dont les services ont été fournis dans le cadre du programme figure dans le tableau 5. On croit savoir que le FNUAP à l'intention d'aider les pays participant à la série de recensements de 1980, mais ceux qui ont déjà acquis une expérience en matière de recensement ne recevront pas de véhicules, de contributions au titre des traitements du personnel local, etc.
29. Au Siège de l'ONU les services techniques participants au programme sont le Bureau de statistique et la Division de la population. Les services des experts par pays et autres sont contrôlés par l'intermédiaire du Bureau de la coopération technique, alors que le Service de recrutement pour l'assistance technique et le Service des achats et de transport s'occupent du recrutement des experts, de l'achat de matériel, etc.. Les activités liées au programme quant à elles sont coordonnées par un Comité directeur.
30. Le service régional installé à la CEA se composait à l'origine de huit conseillers régionaux et de personnel d'appui ainsi que d'un conseiller supplémentaire détaché par le Gouvernement des Etats-Unis. En raison de restrictions d'ordre budgétaire il a fallu récemment ramener à six le nombre de postes de conseiller, qui se répartissent maintenant comme suit : administrateur de projets, statistiques démographiques (2), enquêtes par sondage (1), traitement des données (2). On s'efforce actuellement de rétablir l'ancien poste de cartographe en raison de l'importance qu'il revêt tant pour les recensements que pour les enquêtes. Une liste des personnes qui ont servi en qualité de conseillers régionaux en recensement figure dans le tableau 6 et l'on notera qu'un certain nombre de contrats sont récemment arrivés à expiration. Le recrutement de nouveaux experts est en cours et M. K.T. de Graft-Johnson (Ghana) devrait normalement être recruté en qualité d'administrateur de projets en juillet.
31. La tâche principale des conseillers régionaux consiste à fournir une assistance directe aux projets par pays. Un résumé des missions entreprises au cours des deux dernières années et demie figure dans le tableau 7. Les conseillers régionaux participent également à des activités de formation et seront largement responsables de la formulation des recommandations mentionnées dans la partie précédente du présent rapport.
32. Au secrétariat de la CEA, la Division de la statistique assume la responsabilité générale de l'élément régional du programme alors que le Centre des programmes de population s'occupe des aspects démographiques du travail. Des services d'appui sont fournis par le Bureau de coordination de l'assistance technique et des programmes de la CEA.

33. Le Groupe consultatif pour le Programme africain de recensements a tenu quatre réunions et le rapport de la quatrième est présenté en tant que document de la Conférence. Le Groupe a été créé pour permettre aux organisations apportant leur appui au programme et aux donateurs intéressés de passer en revue les progrès enregistrés dans l'exécution du programme et de fournir des directives générales; des pays africains ont participé pour la première fois à la quatrième réunion. En 1973 et 1974, respectivement, il y a eu deux réunions d'experts de l'ONU affectés dans divers pays au titre du Programme africain de recensements en vue d'examiner des problèmes particuliers et de veiller à ce que l'on adopte une méthode conséquente pour l'ensemble des opérations. En outre, la Commission de statistique et la Commission de la population de l'ONU se sont intéressées de près au programme.

34. Les quatre projets de formation ci-après ont été organisés avec la collaboration active du Bureau de recensement des Etats-Unis, du Service de statistique canadien et des gouvernements hôtes :

- a) Stage de formation sur les recensements de la population et les enquêtes démographiques, Rabat, 1972 (français)
- b) Stage de formation sur le traitement avant la mise en tableaux des données de recensement, Addis-Abéba, 1972 (anglais)
- c) Cours de formation sur le traitement électronique des données de recensement (CENTS), Yaoundé, 1973 (français et anglais)
- d) Cours de formation sur le traitement électronique des données de recensement (COCENTS), Addis-Abéba, 1974 (anglais et français).

35. Un petit élément régional supplémentaire du programme est rattaché au secrétariat de l'UDEAC à Bangui. Il offre des services de formation et donne des avis méthodologiques sur les recensements, les enquêtes et les systèmes d'état civil des pays de la sous-région de l'Afrique du Centre.

#### ACTIVITES CONSECUTIVES

36. Dans l'immédiat il reste à mener à bien les douze recensements restants de la série de 1970 mentionnés plus haut dans le présent rapport. En outre, les pays participants à la série de recensements de 1980 devront recevoir une assistance sous forme de services consultatifs régionaux et autres. Il reste donc beaucoup à faire dans le cadre du programme en cours.

37. Toutefois, le programme doit être considéré comme une partie intégrante du processus d'ensemble d'élaboration de statistiques africaines et il constitue un point de départ dans l'organisation d'une collection permanente de données plus complète. C'est compte tenu des considérations qui précèdent que la Conférence des statisticiens africains a proposé, à sa huitième session, d'entreprendre, en tant qu'activité consécutive, un programme d'enquête sur les ménages en Afrique dans le cadre duquel on s'attachera à créer des organisations permanentes d'enquête sur le terrain et à intégrer les diverses activités d'élaboration de statistiques démographiques, sociales et économiques connexes. Cet effort se situe dans le contexte de la conception unifiée du développement économique et social en vertu de laquelle il est indispensable d'améliorer d'urgence les statistiques du secteur des ménages de la région et d'en élargir la portée. Une documentation distincte consacrée à cette question a été établie pour la neuvième session de la Conférence.



## ANNEXE

Série de recensements de la population de 1970 concernant  
les Etats membres de la CEA

Mai 1975

Tableau 1

Achevés			À effectuer		
Pays	Année	Pop. (mn) 1973	Pays	Année	Pop. (mn) 1973
AFRIQUE DU NORD			AFRIQUE DE L'OUEST		
Algérie	66	16,3	*Dahomey	75	2,9
Egypte	66	35,6	*Mali	76	5,4
*Libye	73	2,2	*Mauritanie	76	1,3
Maroc	71	16,3	*Niger	75	4,3
Soudan	73	16,0	*Sénégal	76	4,2
Tunisie	66	5,5	*Haute-Volta	75	5,7
AFRIQUE DE L'OUEST			AFRIQUE DU CENTRE		
*Côte d'Ivoire	75	4,6	*Cameroun	76	6,2
*Gambie	73	0,5	*Rep. centrafricaine	75	1,6 (71)
Ghana	70	9,4	*Tchad	76	3,9
Guinée	72	4,2	*Rwanda	77	4,0
*Libéria	74	1,7	AFRIQUE DE L'EST		
*Nigéria	73	79,8	*Ethiopie	76	26,1
Togo	70	2,1	*Madagascar	75	6,8 (70)
*Sierra Leone	74	2,7	Total		
AFRIQUE DU CENTRE			72,4		
*Congo	74	1,0	PAS DE RECENSEMENT		
Guinée équatoriale	71	0,3	Burundi	-	3,6
Gabon	70	0,5	Guinée Bissau	-	0,5
AFRIQUE DE L'EST			Zaire	-	23,6
Botswana	71	0,7	Total		
Kenya	69	12,5	27,7		
Lesotho	66	1,0	Total		
Malawi	66	4,8	100,1		
*Maurice	72	0,8	Total, 42 Etats		
*Somalie	75	3,0	351,4		
Souaziland	66	0,5			
Tanzanie	67	14,4			
Ouganda	69	10,8			
Zambie	69	4,6			
Total			Total		
251,8			100,1		
			Total, 42 Etats		
			351,4		

\* Pays du Programme africain de recensements.

Chronologie des activités d'assistance et dates d'exécution des projets relatifs à dix pays africains ayant procédé à des recensements de population avec l'aide du Programme lors de la série de recensements de 1970

Tableau 2.

Sous-région et pays	Date de présentation de la demande de projet		Approbation du FNUAP	Arrivée de l'expert en recensement général	Date de recensement		Laps de temps écoulé (mois) entre		Demande initiale et date de recensement	
	Demande initiale	Demande révisée			Initiale	Révisée	Demande initiale et approbation initiale	l'expert et le recensement		
<b>AFRIQUE DU NORD</b>										
Libye			Aucune demande de projet d'assistance n'a été présentée par le Gouvernement à l'ONU	1974	juil. 73	-	-	-	-	-
Soudan	fév. 72	juin 72- Jan. 74 (nouvelle demande)	oct. 72	fév. 73	avr./mai 72	avr. 73	8	4	2	14
<b>AFRIQUE DE L'OUEST</b>										
Côte d'Ivoire	déc. 72	-	mars 74	nov. 72	avr. 73	avr. 75	15	-16	29	28
Gambie	déc. 71	mai 73 (nouvelle demande)	mars 72	-	avr. 73	-	3	-	-	16
Libéria	mars 72	-	nov. 72	mars 73	nov. 73	fév. 74	8	4	11	23
Nigéria	juin 71	-	mars 72	(BALAL - recruté directement)	sept. 73	nov. 73	9	-	-	29
Sierra Leone	nov. 71	sept. 72	mai 72	oct. 72	avr. 74	déc. 74	6	5	26	37
<b>AFRIQUE DU CENTRE</b>										
Congo	juin 72	-	mars 73	mars 73	1973	fév. 74	9	0	11	20
<b>AFRIQUE DE L'EST</b>										
Maurice	août 71	-	déc. 71	-	juin 72	juin/juil. 72	4	-	-	11
Somalie	juil. 71	août 72	fév. 73	mai 73	nov. 74	fév. 75	19	3	21	43
							25/	-3/	17/	25/
							Moyenne			

1/ Le mois de juin est situé au milieu de la période de plusieurs mois au cours de laquelle il a été procédé à l'approbation du projet en plusieurs étapes.

2/ Libye non comprise.

3/ Libye, Gambie, Nigéria et Maurice non compris.

Chronologie des activités d'assistance et dates d'exécution des projets relatifs à 12 pays africains  
ayant pour objet de compléter la série de recensements de la population de 1970  
avec l'aide du Programme  
Mai 1975

Tableau 3

Sous-région et pays	Date de présentation de la demande de projet		Approbation du FNUAP		Arrivée de l'expert en recensement général	Date de recensement prévue		Laps de temps écoulé (mois) entre		Demande initiale	Arrivée de l'expert et date de recensement	Demande initiale	Date de recensement	
	Demande initiale	Demande révisée	Initiale	Ultérieure		Initiale	approbation initiale	et l'expert	entre recensement retenu					
AFRIQUE DE L'OUEST														
Dahomey	sept. 72	juin 73	nov. 72	nov. 73	juin 73 <sup>6/</sup>	fév. 73	déc. 75	2	7	30	39			
Mali	mai 72	-	nov. 72	-	août 73 <sup>7/</sup>	sept. 73	1976	6	9	40	55			
Mauritanie	juil. 72	-	déc. 72	mars 73	fév. 74	jan. 74	jan. 76	5	14	23	42			
Niger	sept. 72	mars 73	juin 73	-	mai 74	mars 74	déc. 75 <sup>1/</sup>	9	11	19	39			
Sénégal	juin 72	-	mars 73	-	sept. 73 <sup>5/</sup>	avr. 74	déc. 76	9	6	39	54			
Haute-Volta	fév. 73	-	déc. 73	-	juil. 74	déc. 73	déc. 75 <sup>1/</sup>	10	7	17	34			
AFRIQUE DU CENTRE														
Cameroun	sept. 72	déc. 74	avr. 73	-	juin 73 <sup>2/</sup>	nov. 73	fév. 76	7	2	32	41			
Rép. centrafricaine	juil. 72	-	mars 73	-	mars 73	déc. 73	avr. 75 <sup>4/</sup>	8	0	25	33			
Tchad	juil. 72	mai 73	nov. 73	-	avr. 74	déc. 74	mars 76	16	5	23	44			
Rwanda	juin 74	mars 75	-	-	-	juil. 76	août 77	...	...	...	38			
AFRIQUE DE L'EST														
Ethiopie	août 72	jan. 73	avr. 73	jan. 74	fév. 74	mars 74	avr. 75 <sup>3/</sup>	8	10	26	44			
Madagascar	fév. 72	juin 72	août 72	-	-	oct. 72	nov. 74 <sup>3/</sup>	6	-	-	33			
											8 <sup>8/</sup>	7 <sup>7/</sup>	27 <sup>7/</sup>	41

- 1/ On compte qu'il sera procédé au dénombrement des nomades neu de temps après la date indiquée.
- 2/ Expert transféré au Niger en mai 1974.
- 3/ Opération qui avait été prévue en trois phases et qui s'est poursuivie jusqu'en juillet 1975.
- 4/ Recensement provisoirement reporté.
- 5/ Expert retiré du projet en nov. 74 et non encore remplacé.

- 6/ Le contrat de l'expert a pris fin en mars 75 et un successeur n'est pas encore arrivé.
- 7/ Le contrat de l'expert a pris fin en août 74 et un successeur n'est pas encore arrivé.
- 8/ Rwanda non compris.
- 9/ Rwanda et Madagascar non compris.

Travaux préparatoires entrepris dans 17 pays africains ayant effectué des recensements de population sans l'aide du Programme lors de la série de recensements de 1970

Tableau 4

Sous-région et pays	Débuts des travaux préparatoires	Date du dénombre- ment	Temps con- sacré aux travaux pré- paratoires (mois)
AFRIQUE DU NORD			
Algérie		avr. 66	...
Egypte	jan. 65	mai 66	16
Maroc		juil. 71	...
Tunisie	jan. 64	mai 66	28
AFRIQUE DE L'OUEST			
Guinée équatoriale		juil/oct. 71	...
Ghana	dec. 67	mars/avr. 70	27
Guinée		dec. 72	...
Togo	dec. 69	avr. 70	4
AFRIQUE DU CENTRE			
Gabon		juil. 70	...
AFRIQUE DE L'EST			
Botswana	avr. 70	août/sept. 71	16
Kenya	mars 67	août 69	29
Lesotho	jan. 65	avr. 66	15
Malawi	jan. 65	août 66	19
Souaziland	août 65	mai 66	9
Tanzanie	dec. 66	août 67	8
Ouganda	août 68	août 69	12
Zambie	dec. 67	août 69	20
Moyenne (Algérie, Guinée équatoriale, Gabon, Guinée et Maroc non compris).			17

Experts en recensement de la population de l'ONU  
(affectés dans les pays où le dénombrement est achevé)

Mai 1975

Tableau 5	Nom de l'expert et pays d'origine	Spécialité	Durée du contrat
AFRIQUE DU NORD			
Rég. arabe libyenne	N.S. Choudhury (Inde)	Statisticien hors classe	août 70 - déc. 75
Soudan	D.H. Bhate (Inde)	Conseiller en recensement de la population	fév.73 - mai 75
	J. Connolly (E.-U.)	Analyste de systèmes	juin 73 - déc. 74
	A.S. Calocz (Pologne)	Cartographe censitaire	juil.73 - jan. 75
	M.H. A.G. Rizk (Egypte)	Programmeur	sept.73 - sept.74
	B.M. Mahajan (Inde)	Spécialiste de l'analyse démo- graphique	sept.74 - sept.75
AFRIQUE DE L'OUEST			
Gambie	S. Zrimec (Yougoslavie)	Conseiller en recensement de la population	nov.72 - oct.75
Côte d'Ivoire	L. Byberg (Danemark)	Expert associé, recensement de la population	sept.74 - sept.75
	P.B. Matter (France)	Cartographe censitaire	déc.74 - juin 75
Libéria	J.C. Rumford (E.-U.)	Conseiller en recensement de la population	mars 73 - juin 75
	Mehrotra	Conseiller en traitement des données	mai 75 - mai 76
Nigéria	C. Fleischmann (Autriche)	Analyste de systèmes	mars 73 - mars 75
	Oliveira (Brasil)	Cartographe censitaire	avr.71 - avr. 74
Sierra Leone	M.D. Crone (Royaume-Uni)	Conseiller en recensement de la population	oct.72 - sept.75

Experts en recensement de la population de l'ONU  
(affectés dans les pays où le dénombrement est achevé)

Mai 1975

Tableau 5 (suite)

Pays	Nom de l'expert et pays d'origine	Spécialité	Durée du contrat
AFRIQUE DU CENTRE			
Congo	P. Maidanova (Mme) (Bulgarie)	Conseiller en recensement de la population	mars 73 - sept. 74
		Consultant pour les recensements de population (missions péri- odiques selon les besoins)	oct.74 - sept.75
AFRIQUE DE L'EST			
Maurice	G.S. Kumari (Mlle) (Inde)	Spécialiste de l'analyse démogra- phique	oct.73 - oct.75
Somalie	O. Adegboyega (Nigéria)	Conseiller en recensement de la population	mai 73 - mai 75
	B.R. Cohen (Bulgarie)	Cartographe censitaire	mai 73 - nov. 74
	N. Nadarajah (Sri- Lanka)	Directeur des services de sta- tistique (OPAS)	juil.70 - août 70
		Statisticien hors classe, Conseiller pour les enquêtes par sondages	sept.70 - août 75
	B. Georgssons (Suède)	Spécialiste du traitement des données de re- censement	déc.74 - déc.75

Experts en recensement de la population de l'ONU  
(affectés dans les pays où le dénombrement n'a pas encore été effectué)

Juin 1975

Tableau 5

Pays	Nom de l'expert et pays d'origine	Spécialité	Durée du contrat
AFRIQUE DE L'OUEST			
Dahomey	J.J. Plaisir (Haïti)	Conseiller en recensement de la population	juin 73 - mai 75
	H. Ureta (Uruguay)	Cartographe censitaire	août 74 - août 75
Mali	M. Lubin (Haïti)	Conseiller en recensement de la population	août 73 - août 74
Mauritanie	B. Ray (Inde)	Conseiller en recensement de la population	fév. 74 - fév. 76
Niger	J. Daenen (Belgique)	Conseiller en recensement de la population	mai 74 -
Sénégal	J. Gagnon (Canada)	Conseiller en recensement de la population	sept. 73 - nov. 74
Haute-Volta	A. Barciu (Roumanie)	Conseiller en recen- sement de la population	juil. 74
AFRIQUE DU CENTRE			
Cameroun	W. Joseph (Libéria)	Conseiller en recensement de la population	oct. 74 - oct. 75
	A.P. Pinganaud (France)	Cartographe censitaire	oct. 74 - oct. 75
	J. Daenen (Belgique)	Conseiller en recensement de la population	juin 73 - avr. 74
	A. Dekker (Pays-Bas)	Analyste de systèmes	avr. 75 - avr. 76
Rép. centrafricaine	M.E. Lédjri (Tunisie)	Conseiller en recensement de la population	mars 73 - sept. 75
	E. Desert (Haïti)	Recensement de la population (Assistant)	août 74 - août 75
Tchad	P. Franche (Philippines)	Conseiller en recensement de la population	mars 74 - mars 76

Experts en recensement de la population de l'ONU  
(affectés dans les pays où le dénombrement n'a pas encore été effectué)

Juin 1975

Tableau 5 (suite)

Pays	Nom de l'expert et pays d'origine	Spécialité	Durée du contrat
	F.L. Hasn (Argentine)	Cartographe censitaire	nov. 74 - nov. 75
UDEAC	B.Z. Gil (Israël)	Conseiller en démographie et en recensement, coordonnateur	juin 73 -
	J. Archibald (Mme) (Canada)	Démographie	jan. 75 - jan. 76
AFRIQUE DE L'EST			
Ethiopie	H.K. Chakravarti (Inde)	Conseiller pour les enquêtes par sondage	août 73 - août 75
	G. Jacobsson (Suède)	Conseiller en recensement de la population	fév. 74 -
	B.K. Roy (Inde)	Cartographe censitaire	août 73 - août 75
	A. Listoe (E.-U.)	Conseiller en traitement des données	sept. 73 - août 74



## Conseillers régionaux en recensement de la population de la CEA

Tableau 6

Activité	Nom	Date d'arrivée	Date de départ
Administrateur du projet	E.F. Swan	avr. 72	mai 74
Statistiques appliquées à la démographie	J.G.C. Blacker	oct. 67 jan. 72	déc. 72
	Z. Rajakovic	oct. 68 mai 73	déc. 73
	L.W.St. John-Jones	nov. 72	avr. 75
	Y. De Jocas	avr. 74	avr. 75
Cartographie	G.L. Cazaux	fév. 74	jan. 75
Opérations de recensement	W. Perry	juil. 73	jan. 75
Enquêtes par sondage	A.K. Maitra	déc. 72	
Traitement des données	L.R.A. Rehlin	juin 72	juin 73
	M. Richardson	oct. 73	oct. 74
Démographie	N. Hong	fév. 72	juil. 74

## Missions régionales effectuées par le Programme africain de recensements du 1er janvier 1973 au 30 juin 1975

Tableau 7

Activité	Sous-région												Total
	Afrique du Nord			Afrique de l'Ouest			Afrique du Centre			Afrique de l'Est			
	1973	1974	1975	1973	1974	1975	1973	1974	1975	1973	1974	1975	
Organisation du recensement	4	2	2	14	17	2	2	4	2	2	11	1	63
Enquêtes par sondage	3	1	4	-	5	-	1	4	2	1	1	-	22
Traitement des données	-	3	-	2	5	-	2	-	-	-	1	-	13
Cartographie	3	-	-	1	7	-	-	4	-	-	3	-	18
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>17</b>	<b>34</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>12</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>16</b>	<b>1</b>	<b>116</b>

Note : Outre les missions des conseillers régionaux en recensement on a inclus dans le présent tableau celles effectuées par le Siège de l'ONU et d'autres fonctionnaires de la CEA.